

Rapport de la Commission sur le préavis n° 15/11.2021 – Section des bâtiments

Demande d'un crédit d'étude de Fr. 50'000.- pour financer un plan directeur communal des énergies

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de :

- M. Andreas Rogenmoser
- Mme Sophie Rouquette Studer
- M. Yves Chevillat
- Mme Catherine Blouzard (suppléante)
- Mme Miriam Radermacher Pilloud

excusés : Mme Barbara Dellwo (suppléante), M. Blaise Van Pouque

s'est réunie le 15 novembre 2021 en présence de M. von Overbeck, Municipal qui a répondu à toutes les questions de la Commission. Nous tenons à le remercier chaleureusement pour sa participation, sa disponibilité et son accueil.

Description de la problématique

Le changement climatique est devenu un thème pressant, voire urgent pour toutes les sociétés humaines. La Confédération ainsi que le Canton de Vaud ont élaboré des plans d'action avec un horizon à 2030 et 2050, en ligne avec les accords internationaux. Ainsi, les Communes ont un rôle essentiel à jouer dans la planification, la réalisation concrète et la communication à la population de ces objectifs qui touchent nos vies quotidiennes.

La réduction des émissions de CO₂ est un facteur clé dans ces mesures. De nombreuses options existent et font l'objet d'études et de projets pilotes dans le monde. Dans notre contexte communal, il est important de connaître et d'évaluer toutes les options de façon globale, afin de voir quelles mesures sont possibles et adaptées à notre contexte.

Le Canton de Vaud propose aux communes d'établir des plans directeurs communaux des énergies. Des subventions sont prévues à cet effet à raison de 50% du coût total, ceci jusqu'à concurrence de Fr. 25'000.-.

La Commune de Saint-Prex a déjà plusieurs incitatifs et projets en cours dans le domaine des énergies. Cependant, il manque une vue globale et une coordination de toutes ses activités. Ainsi, l'objet de ce préavis est d'établir un plan directeur communal des énergies et d'évaluer,

en plus, une ou plusieurs technologies de pointe qui pourraient être mises sur le marché dans les années à venir.

Présentation du projet

Le projet proposé comporte deux facettes principales :

1- Elaboration d'un plan directeur communal des énergies

Un plan directeur communal des énergies sera établi par un bureau d'ingénieurs spécialisé dans le domaine et devra être en ligne avec les directives du département de l'énergie.

Ce mandat comporte les chapitres principaux suivants et représente la partie principale de l'étude et du travail :

- État des lieux des projets déjà réalisés dans la Commune ;
- Evaluation des ressources et besoins en énergie de la Commune (diagnostic énergétique) ;
- Stratégies énergies (options), y compris des évaluation coûts/bénéfices ;
- Planification de la réalisation.

2- Étude de marché des nouvelles technologies dans le domaine des énergies renouvelables

En parallèle, une recherche de marché de nouvelles technologies en préparation dans les institutions telles que l'EPFL ou l'ETHZ, ainsi que des start-ups dans la région sera faite, afin d'être à jour avec les derniers développements. L'évaluation du bien-fondé de l'utilisation de ces nouvelles technologies dans un futur proche pour notre Commune se fera en collaboration avec le bureau d'ingénieurs.

Incidences financières

Les coûts pour établir un plan directeur communal des énergies sont évalués à Fr. 40'000.- (plafond) et ceux pour la recherche de marché dans le domaine des énergies renouvelables à Fr. 10'000. - (plafond).

La direction de l'énergie du Canton de Vaud (DGE-DIREN) attribue une subvention pour un tel plan à raison de 50% de la facture finale avec un plafond à Fr. 25'000.-. Le cahier des charges doit être approuvé par la DGE-DIREN avant la signature avec le prestataire retenu. Cette dépense sera financée par les recettes communales ou par emprunt. Elle sera amortie en une fois en 2023.

Impact sur l'environnement

L'impact est positif : un plan directeur communal des énergies est une pièce maîtresse dans l'approche coordonnée de la protection du climat, y compris au niveau d'une Commune comme la nôtre.

Réflexion de la commission

Aujourd'hui, le changement climatique est un problème global ayant des impacts locaux. Face à cette transformation de notre environnement, l'État mais plus particulièrement les Communes doivent jouer leur rôle. En initiant un plan directeur communal des énergies, la Municipalité entame une démarche proactive en débutant avec le secteur de l'énergie, un des facteurs clé du changement climatique. La Commission salue cette démarche.

Dans la Commune de St-Prex, un grand nombre d'initiatives énergétiques isolées visent à améliorer l'impact sur l'environnement de la consommation énergétique communale. Néanmoins, une vision exacte de la consommation actuelle énergétique permettrait de (ré)concilier les enjeux énergétiques majeurs, à savoir :

- Garantir l'accès à l'énergie pour tous
- Éliminer les nuisances environnementales et sanitaires
- Protéger le bien-être socio-économique

La Commission identifie les bénéfices suivants résultants de l'élaboration d'un plan directeur communal des énergies :

- **Synthèse complète** de la consommation énergétique de la commune (industries, ménages, infrastructures publiques) pour l'ensemble des acteurs de la Commune (infrastructures publiques, ménages et industries) ;
- **Investissements futurs ciblés** avec optimisation des coûts : les résultats de l'étude visent à définir une stratégie énergétique claire avec des priorités et actions clairement identifiées ;
- **Rapidité de l'étude** : l'adhésion de la Commune au label Cité Energie permet d'avoir un accès facilité à un grand nombre de données sur la consommation d'énergie de la Commune. Ces données (disponibles en février 2022) représentent un gain de temps considérable dans l'avancement de l'étude. Les résultats de l'étude sont prévus pour juin 2022.
- **Innovation et recherche de nouvelles technologies** : la réserve de Fr. 10'000.- permettra de rechercher auprès des instituts / startup spécialisés de nouvelles technologies pour une utilisation à moyen terme dans la Commune.

Toutefois, la Commission s'est interrogée sur les aspects suivants :

- Le plan directeur communal des énergies fait partie intégrante du Plan climat cantonal. L'Etat de Vaud a lancé « **Le Plan climat cantonal** » qui se déploie sur 7 domaines d'action thématiques (la mobilité, l'énergie, l'agriculture, l'aménagement du territoire, les milieux et ressources naturels, la santé, les dangers naturels). La Commission recommanderait que le Plan directeur communal des énergies soit intégré dans une approche globale telle que proposée dans le Plan climat et qui engloberait l'ensemble des dicastères.
- **Communication** : la Commission rend la Municipalité attentive à bien planifier et budgéter une communication ciblée et efficace de l'étude à la population et aux

industries afin de garantir que cette étude ait un impact direct sur les actions de tous les acteurs en termes de protection de l'environnement.

Avis de la Commission

Au vu des constats faits par la Commission, à savoir :

- La volonté et la proactivité de la Municipalité de faire un premier pas vers le Plan Climat à travers le pilier énergétique.
- L'existence d'une subvention cantonale à hauteur de 50% des études pour l'élaboration plan directeur communal des énergies (la réserve de Fr. 10'000.- n'étant pas subventionnée par le Canton).

La Commission s'est prononcée à l'unanimité en faveur du crédit d'étude.

De plus, la Commission recommande à la Municipalité de poursuivre ce travail en élaborant successivement une démarche globale vers un Plan Climat, impliquant tous les facteurs du réchauffement climatique (la mobilité, l'énergie, l'agriculture, l'aménagement du territoire, les milieux et ressources naturels, la santé, les dangers naturels).

Conclusions

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le présent préavis municipal
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à préparer un plan directeur communal des énergies;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 50'000. -, pour financer l'élaboration de ce plan ;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt ;
4. d'admettre que cette dépense soit amortie en une seule fois, en 2023, après déduction de la subvention cantonale.

Pour la Commission, la rapporteuse :



Miriam Radermacher Pilloud